

« La rue est à nous.... tous ! »

Par . Le 25 May 2007



Le 1er juin prochain, une journée d'échanges et de discussions autour des contributions publiées dans le numéro 66/67 (avril 2007) de la [revue Flux](#) consacré à la rue, ses territoires et réseaux, aura lieu à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Val-de-Seine. Elle sera animée par les deux responsables de ce numéro, Agnès Sander et Eric Charmes, autour d'un thème principal : « La rue, entre habitat, flux circulatoires et développement urbain ».

Ce débat s'inscrit plus largement dans une vaste série d'événements organisés depuis le 15 avril par l'Institut pour la Ville en mouvement dont la voie conductrice est celle de...nos rues ! Une belle occasion de regarder d'un œil nouveau ces rues du quotidien, celles plus exceptionnelles et prestigieuses, les rues appropriées et vécues, standardisées et franchisées, théâtre de vie et de culture urbaine mais aussi de vide et de contrôle.

Trois grandes questions sur les rues du Monde y seront abordées à l'occasion de tables-rondes dirigées par Géraldine Pflieger, Jean-Marc Offner et Olivier Frérot. Elles concerneront *La rue encombrée* (Laurent Fourchard, Sébastien Steck, Andrés Borthagaray), *Les urbanités de la rues* (Marc Dumont, Antoine Bres et Pierre-Jacques Olnier) ainsi que *La rue et ses paysages* (Jean-Paul Thibaud, Catherine Semidor et Jérôme Monnet).

Retrouvez l'ensemble des manifestations organisées par l'Institut pour la ville en mouvement sur [le site de "La rue est à tous"](#), vous pourrez y télécharger plus de détails sur le programme de la journée d'étude.

Photographie: jour du Nouvel-An, en Chine (MorgueFile.com).

Article mis en ligne le Friday 25 May 2007 à 00:00 –

Pour faire référence à cet article :

“« La rue est à nous.... tous ! »”, *EspacesTemps.net*, In brief, 25.05.2007
<https://www.espacestems.net/en/articles/la-rue-est-a-nous-tous-en/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited.
Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.